

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 16 mars 2021 à 16 h, exceptionnellement par vidéoconférence à laquelle sont présents :

Mesdames Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies, Messieurs Mario Lasalle, maire de Crabtree, Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Alain Beaudry, maire de Joliette, Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, tous formant quorum sous la présidence de M. Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Est également présente, Madame Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, la présente séance a été tenue à huis clos selon les décrets édictés pour les MRC ayant un niveau d'alerte maximal (zone rouge).

064-03-2021

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PRIORITÉS 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des orientations gouvernementales concernant le Fonds régions et ruralité, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes établies par le ministre, il y a lieu d'adopter nos priorités pour la politique de soutien aux entreprises et la politique de soutien aux projets structurants;

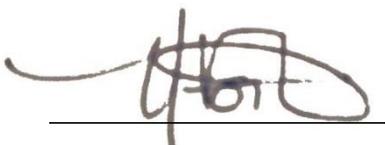
CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a établi ces priorités.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Françoise Boudrias, il est unanimement résolu :

1. D'établir pour l'année 2 (2021-2022) du Fonds régions et ruralité, volet 2, les priorités suivantes à savoir :
 - Soutenir le développement économique;
 - Soutenir le développement des communautés;
 - Soutenir l'aménagement du territoire;
 - Soutenir le développement d'infrastructures touristiques, culturelles et sportives;
 - Soutenir le développement d'événements touristiques, culturels et sportifs;
 - Soutenir la concertation régionale.
2. Que les priorités soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et diffusées sur notre site Internet.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Joliette, ce 17 mars 2021



Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sujet à approbation par le Conseil